

COGEP AUDIT

Stéphane SINTES
Commissaire aux Comptes
96 avenue Raymond Poincaré
CS 31749
75771 PARIS CEDEX 16
tél : 01 43 12 98 60
www.cogep.fr
ssintes@cogep.fr

UDAF DES YVELINES
5, Rue de l'Assemblée Nationale
78000 VERSAILLES

A l'attention de Monsieur le Président

Personnel et confidentiel

N/Réf : SS/ARO/CA 2019-06

Monsieur le Président,

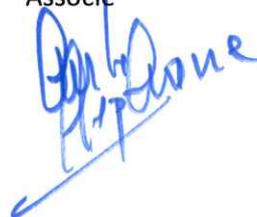
Dans le cadre de la mission de Commissariat aux Comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, à savoir :

- ◆ **Deux exemplaires du rapport sur les comptes annuels,**
- ◆ **Deux exemplaires du rapport spécial sur les conventions réglementées.**

Nous vous en souhaitons bonne réception, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Commissaire aux Comptes
COGEP AUDIT

Stéphane SINTES
Associé



P.J.



Stéphane SINTES

Commissaire aux Comptes

96 avenue Raymond Poincaré

CS 31749

75771 PARIS CEDEX 16

tél : 01 43 12 98 60

www.cogep.fr

ssintes@cogep.fr

UDAF 78

Siège social : 5, rue de l'Assemblée Nationale 78000 Versailles

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

Cogep Audit

Siège social : 2658 Route d'Orléans, 18 230 SAINT DOULCHARD

Membre de la Compagnie Régionale de **BOURGES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de l'UDAF 78

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'UDAF 78 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- ◆ l'enregistrement du rappel du versement transport mis à la charge de votre Association tel que décrit aux paragraphes « Faits significatifs survenus au cours de l'exercice et Dettes fiscales et sociales » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre association .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

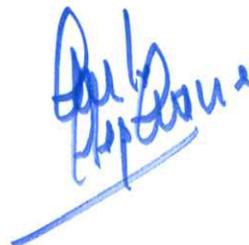
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 3 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
COGEP AUDIT

Stéphane SINTES
Associé





ASS UDAF 78

Comptes arrêtés au 31 décembre 2018

UDAF DES YVELINES BILAN AU 31/12/2018

ACTIF	31/12/2018			31/12/2017
	Montant brut	Amort. et dépréciation	Montant net	Montant net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	60 502,40	54 414,25	6 088,15	4 231,33
Immobilisations incorporelles en cours	2 736,00		2 736,00	2 736,00
Immobilisations Corporelles				
Terrains	620 000,00		620 000,00	620 000,00
Constructions	2 340 398,06	1 729 345,34	611 052,72	666 938,28
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	124 266,65	104 641,47	19 625,18	11 242,42
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	990,00		990,00	990,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 515,65		3 515,65	3 515,65
TOTAL I	3 152 408,76	1 888 401,06	1 264 007,70	1 309 653,68
Comptes de liaison (1)				0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	87 955,18		87 955,18	127 096,44
Autres créances	250 231,40		250 231,40	102 651,12
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (4)	979 603,22		979 603,22	872 412,25
Charges constatées d'avance	18 758,86		18 758,86	5 776,40
TOTAL III	1 336 548,66	0,00	1 336 548,66	1 107 936,21
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				0,00
Primes de remboursement des obligations V				0,00
Ecart de conversion (actif) VI				0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 488 957,42	1 888 401,06	2 600 556,36	2 417 589,89

autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : 275 684,67

Dont à plus d'un an 81 260,77 €

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

(4) Dont fonds gérés pour compte d'autrui : 292 835,71 €

UDAF DES YVELINES BILAN AU 31/12/2018

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 530 874,25	1 530 874,25
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement		
Réserve de compensation	15 674,49	11 474,49
Réserve de trésorerie		
Autres réserves	210 787,73	210 787,73
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-355 772,92	-452 495,54
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-142 280,49	46 136,75
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	3 291,20	12 205,20
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	298 965,45	-96 408,62
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	1 561 539,71	1 262 574,26
Comptes de liaison		0,00
TOTAL II	0,00	0,00
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	16 790,21	14 436,17
Fonds dédiés		
TOTAL III	16 790,21	14 436,17
Dettes (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	66 824,95	87 786,26
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 161,82	4 161,82
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	22 257,06	19 288,58
Dettes sociales et fiscales	604 867,76	705 380,17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (5)	313 294,83	313 142,61
Produits constatés d'avance	10 820,02	10 820,02
TOTAL IV	1 022 226,44	1 140 579,46
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL V	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 600 556,36	2 417 589,89

(1) dont compte 1201 : 282 427,57 € et compte 1291 : € : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) dont concours bancaire courants et soldes créditeurs de banque 39 740 €

(3) En particulier: aux cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.

(4) Dont à plus d'un an :

Dont à moins d'un an : € 22 257,06

(5) Dont fonds gérés pour compte d'autrui : 292 835 ,71 €

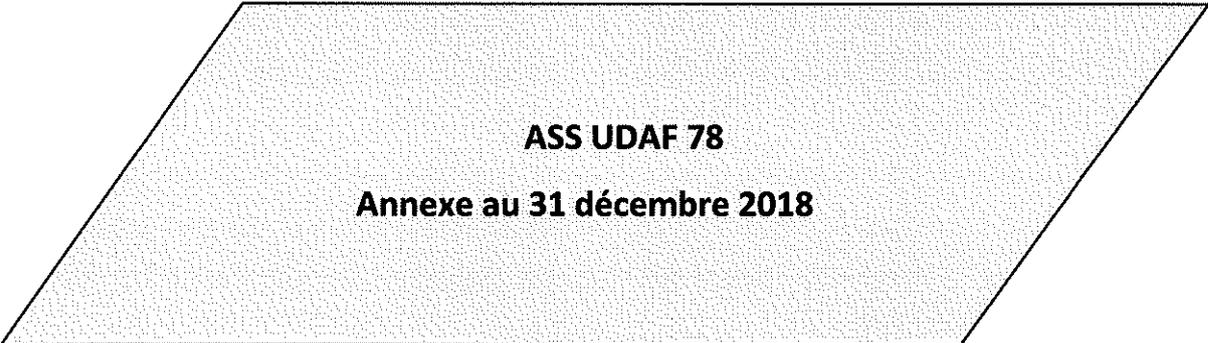
COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

CHARGES	31/12/2018	31/12/2017
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	36 595,56	42 079,37
Services extérieurs et autres	390 263,45	388 661,23
Impôts, Taxes et versements assimilés	226 438,76	239 040,04
Sur rémunérations	204 444,76	217 290,04
Autres	21 994,00	21 750,00
Charges de personnel	2 768 968,96	2 760 943,65
Salaires et traitements	1 865 571,76	1 850 133,49
Charges sociales	903 397,20	910 810,16
Dotations aux amortissements et provisions	99 330,80	93 451,16
Dotation aux amortissements des immobilisations	95 541,86	93 451,16
Dotation aux amortissements des charges à répartir		
Dotation aux provisions sur actif circulant		
Dotation aux provisions pour risques et charges	3 788,94	-
Autres charges	27 744,40	32 020,51
TOTAL 1	3 549 341,93	3 556 195,96
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 026,29	4 715,03
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL 2	2 026,29	4 715,03
Charges exceptionnelles		
Exercice courant	6 200,00	
Exercice antérieur		209 858,52
Sur opérations de capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
Destinée à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des Immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL 3	6 200,00	209 858,52
TOTAL GENERAL CHARGES	3 557 568,22	3 770 769,51

UDAF DES YVELINES

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

PRODUITS	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue	1 182,00	1 198,00
Prestations de services		-
Divers	1 182,00	1 198,00
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	2 847 532,82	2 781 475,89
Subventions d'exploitations et participations	313 341,63	306 816,63
Reprise sur amortissements, dépréciations et provi		-
Transferts de charges	35 454,05	28 450,42
Autres produits	406 651,47	413 633,39
TOTAL 1	3 604 161,97	3 531 574,33
Produits financiers		
De participations et immobilisations financières		
Revenus autres produits financiers	1 575,27	3 913,44
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions VMP		
TOTAL 2	1 575,27	3 913,44
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	249 361,53	1 856,40
Exercices antérieurs		122 624,89
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions	1 434,90	14 391,83
Destinées à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		
Report des ressources non utilisées exercices ant.		
TOTAL 3	250 796,43	138 873,12
TOTAL GENERAL PRODUITS	3 856 533,67	3 674 360,89
EXCEDENT OU (DEFICIT)	298 965,45	-96 408,62



ASS UDAF 78

Annexe au 31 décembre 2018

Faits significatifs survenu au cours de l'exercice :

Suite au jugement du 30 Janvier 2017 du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale des Yvelines (TASS) et confirmé en appel en 2018 qui avait débouté l'UDAF de sa demande du bénéfice de l'exonération du versement de transport, l'autorité de tarification a accepté de financer cette dette sur 2018 et les exercices budgétaires futurs.

A ce titre l'UDAF 78 a enregistré un Produit exceptionnel de 243 782,31 € (95 692,23 € pour les AGBF et 148 090,08 € pour le service MJPM).

L'autorité de tarification a versé en 2018 sous forme de dotation la somme de 81 260,77 € 2018 (31 897,41 pour le service AGBF et 49 363,36 € pour le service MJPM).

Aussi le produit à recevoir au 31/12/2018 est de 162 521,54 € (243 782,31 – 81 260,77). Le solde sera versé en 2019 et 2020.

1 LES REGLES ET METHODES COMPTABLES.

1.1 L'APPLICATION DES CONVENTIONS GENERALES ET DES ADAPTATIONS PROFESSIONNELLES

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ont été établis selon les principes du nouveau plan comptable, applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (arrêtés du 2 Septembre 2008 et 16 Décembre 2015), à partir de l'avis du Conseil National de la Comptabilité et des travaux réalisés par les instances professionnelles à ce jour, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation et conformément aux règles

générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, du code de commerce, du décret du 29-11-1983, ainsi que le règlement ANC n° 2016-07 du 4 Novembre 2016.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

1.2 DEROGATION

Par dérogation à la méthode des coûts historiques, la valeur de l'immeuble sis au 5 Rue de l'Assemblée Nationale a été réévaluée au 31/12/2006 à la valeur d'utilité. Les amortissements des Constructions à partir de l'exercice 2007 sont calculés sur la base des montants réévalués et sur une période de 20 ans. Voir Rubrique 2/5 pour la Comptabilisation des valeurs réévaluées.

1.3 PERMANENCE OU CHANGEMENT DE METHODE

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les provisions constituées antérieurement et devenues sans objet ont été reprises.

1.4 AMORTISSEMENTS

Les taux pratiqués sont les suivants :

	Taux	Durée
Constructions	5 %	20 ans
Agencements, installations	10 %	10 ans
Mobilier, matériel de bureau	10 %	10 ans
Matériel informatique	33.33 %	3 ans
Petit matériel de faible valeur	100 %	1 an
Logiciels	33.33 %	3 ans

La règle du prorata-temporis est appliquée.

2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1 INDICATION DES POSTES DU BILAN CONCERNES EGALEMENT PAR UN ELEMENT D'ACTIF OU DE PASSIF IMPUTE A UN AUTRE POSTE.

Sans objet

2.2 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

[cf. annexe tableau]

2.3 ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

[cf. annexe]

2.4 ETAT DES PROVISIONS

Provisions pour retraite – Changement de méthode :

Un montant de 16 790.21 € de provision pour indemnité de départ à la retraite du personnel affecté à l'Institution (Action Familiale) est constitué au bilan au 31/12/2018.

[cf. annexe]

2.5 LA COMPTABILISATION DE VALEURS REEVALUEES :

2.5.1 Terrains

	Brut	Amort au 31/12/17	Dotation 2018	Total Amort au 31/12/2018	Net au 31/12/2018
<u>Cout Historiques :</u>					
Terrain	274 408,23				274 408,23
<u>En valeurs réévaluées :</u>					
Terrain	620 000,00				620 000,00
Ecart de réévaluation	345 591,77				345 591,77

2.5.2 Constructions

	Brut	Amort au 31/12/17	Dotation 2018	Total Amort au 31/12/2018	Net au 31/12/2018
<u>Cout Historiques :</u>					
	609 796,07	597 904,51	11 892,00	609 796,07	- €
Immeuble	594 551,16	582 659,16	11 892	594 551,16	0
Garage	15 244,91	15 244,91		15244,91	0
<u>En valeurs réévaluées :</u>					
	1 712 634,12	1 091 634,12	69 000,00	1 160 634,00	552 000,00
Immeuble	1 666 557,21	1 061 082,21	67 275,00	1 128 357	538 200
Garage	46 076,91	30 551,91	1 725,00	32 277	13 800
Ecart de réévaluation	1 102 838,05	493 729,61	57 108,00	550 837,93	552 000,00

2.6 ÉTAT DES STOCKS

Aucun achat n'est stocké pour un montant significatif.

2.7 ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

2.7.1 Dettes fiscales et sociales

Figure un montant de 193 722.35 € au titre de Versement de transport. Le montant était à l'origine de 246 397.35 € pour la période 2010 à 2017 suite à la procédure STIF/UDAF et du jugement du 31/1/2017 du TASS de Versailles.

Une partie de ces montants sont pris en charge par l'autorité de tarification à hauteur de 243 782,31 € sur 3 ans entre 2018 et 2020 (dont 95 692 .23 € pour le service AGBF et pour 148 090 .08 € le service MJPM). Le solde de 2 615, 04€ est à la charge du service Action Familiale.

2.7.2 Autres dettes :

Créditeurs	2 046.09
Compte attente	1 490.12
Fonds gérés divers MP	110 557,23
Fonds gérés AGBF	182 278,48

2.7.3 Produits constatés d'avance :

Plan accueil sans abri :	5 772.86
Plan action santé jeunes	1 579.16
Unifaf	3 468.00

2.7.4 Comptes de tiers gérés Majeurs protégés

Depuis le 1er Juin 2003, chaque majeur protégé a un compte courant bancaire individuel ouvert à son nom et portant mention du régime juridique de protection.

Le montant global des comptes courants bancaires individuels au nom des majeurs protégés, gérés par l'UDAF 78 ne figure pas à l'actif et au passif du bilan arrêté au 31/12/2018 de l'UDAF.

Le montant total des comptes individuels de fonctionnement est de 8 054 206.89 € au 31/12/2018

2.7.5 Indication, pour chacun des postes relatifs aux dettes, de celles garanties par des sûretés réelles données.

Emprunts à long terme

Par acte notarié en date du 20/02/2004 un emprunt d'un montant 850 000€ au taux de 4.6% remboursable sur 10 ans a été contracté par l'UDAF auprès du Crédit Mutuel.

Un avenant sous signatures privées à la date du 01/04/2006 a réaménagé les modalités de remboursements de cet emprunt dont la dernière échéance est fixée au 31/01/2019 au lieu de 31/01/2014 et modifié le taux d'intérêts à 4.2% l'an

L'hypothèque grevant l'immeuble sis au 5 Rue de l'Assemblée Nationale, Versailles, a été inscrite au profit du Crédit Mutuel en garantie de cet emprunt de 850 000€.

A fin 2018 le capital restant à devoir est de 5 868.66 €

En 2017, un emprunt de 25 000 € a été contracté par l'UDAF auprès du Crédit Mutuel, sans garantie. En Décembre 2017 le montant du crédit débloqué partiellement est de 13 090.64. En Février 2018 le solde de l'emprunt à été débloqué pour 11619.40 €

A fin 2018 le capital restant à devoir est de 21 216.29 €

Le taux d'intérêts est de 0.75%.

Ligne de trésorerie :

En 2018, un crédit in fine a été négocié pour 120 000 € par l'UDAF auprès du Crédit Mutuel au taux d'intérêts de 0.40 %.

Le 13 novembre 2018, L'Udaf 78 a débloqué 39 740 €.

A fin 2018, le montant de la ligne de crédit est 39 740 € remboursable le 5 mars 2021

2.7.6 Montant des engagements financiers.

Engagements pris en matière de location avec option d'achat, informations particulières à fournir :

Un contrat de location avec option d'achat contracté le 13/10/2016 avec la société CM-CIC LEASING portant sur 27 imprimantes et 2 photocopieurs et pour une durée de 36 mois. Les détails des engagements sont :

Organisme	MATERIELS	Montant exercé	Montant cumulé	Redevance à restant à payer TTC	Prix d'achat résiduel
CM- CIC	2 Photocopieurs+ 27 imprimantes	9 176,52	16 057,30	9 079,13	0

2.7.7 Précisions sur la nature, le montant de :

4487 Solde DDCS suite litige Stif : 145 983.66 €

4687 Produits à recevoir : Cotisations d'adhérents à recevoir 2017 : 2 000€

7914 Remboursement d'organisme de prévoyance HUMANIS : 16 722.53

7914 Remboursement formation 18 731.52

2.8 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

678 : Avocat remboursé pour l'assureur pour 3 200 €

678 : Pénalités STIF/URSAFF : 3 000 €

778 : Produits exceptionnels :

- Remboursement Assurance 3 200 €
- Remise groupe d'achat Cedre : 403.02 €
- Divers remboursements : 79 €

2.9 VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION PAR CATEGORIES D'ACTIVITES :

Produits	AF	AGBF	MJPM	TOTAL
Produits DGF MJPM	0		1 617 770,83	1 617 770,83
Produits DGF MJAGBF	0	1 311 022,76		1 311 022,76
Dotation Exceptionnelle (b)		- 31 897,41	- 49 363,36	- 81 260,77
Report deficit(+)/excédent(-) N-2	0			
s/Total dotations	-	1 279 125,35 €	1 568 407,47 €	2 847 532,82 €
Participation MP	0	-	406 651,47	406 651,47
Produits & prestations	0			
s/Total Produits Tutelles	-	1 279 125,35 €	1 975 058,94 €	3 254 184,29 €
Medailles Famille & divers	1 182,00	-	-	1 182,00
Fonds Spécial	254 897,63	-	-	254 897,63
Subvention	58 444,00	-	-	58 444,00
Produits de gestion courante	1 897,20	-	-	1 897,20
Total (1)	316 420,83 €	1 279 125,35 €	1 975 058,94 €	3 570 605,12 €
Produits financiers	1 575,27	-	-	1 575,27
Reprise sur provision	1 434,90	-	-	1 434,90
Transfert de charges	-	13 705,01	21 749,04	35 454,05
Produit Exceptionnel STIF(a)		95 692,23	148 090,08	243 782,31
Produits exceptionnels	38,56	3 373,53	269,93	3 682,02
Total (2)	3 048,73 €	112 770,77 €	170 109,05 €	285 928,55 €
Total Recettes (1)+(2)	319 469,56 €	1 391 896,12 €	2 145 167,99 €	3 856 533,67 €

2.10 REMISES ACCORDEES A UN DEBITEUR PAR SES CREANCIERS DANS LE CADRE DU REGLEMENT DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES.

Néant

2.11 : TABLEAU DES FONDS PROPRES ET RESULTATS SOUS CONTROLE DE DE TIERS FINANCEURS :

Voir Tableau ci joint

3 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

3.1 RESULTAT

Le total du bilan consolidé (UDAF Action Familiale + Services gérés) s'élève à 2 600 556,36€.

Le résultat consolidé de l'exercice 2018, inclut le report des résultats du compte administratif de l'exercice 2016 déterminés par l'autorité de tarification et fait apparaître un montant excédentaire de 298 965,45 € €.

Dont :

- UDAF AF 34 365.75 €
- Service AGBF 130 352.18 €
- Service MJPM 134 842.56 €

Les résultats des services AGBF et MJPM sont inscrits sous contrôle de tiers financeurs.

3.2 EFFECTIF

L'effectif global au 31 décembre 2018 est de 65 personnes (soit 56.56 équivalents temps plein), répartis de la manière suivante :

	Nombre	ETP
Directrice	1	1
Cadres	11	8.32
Délégués à la tutelle	31	26.43
Dont AGBF	11	8.93
Dont MJPM	20	17.50
Personnel administratif	23	20.81
Dont Service associatif	1	1

3.3 ACTIVITE DES SERVICES

Service MJAGBF : l'activité de ce service est stable par rapport à 2017.

Service MJPM : l'activité de ce service est en légère augmentation par rapport à 2017.

4 BUDGETS PREVISIONNELS 2019

Depuis le 1er Janvier 2009 les services MJAGBF et Majeurs protégés MJPM sont des établissements sociaux et médicaux-sociaux relevant du I de l'article L.312 – 1 du Code de l'action sociale et des familles. La tarification prend la forme de la Dotation globale de financement

Les propositions budgétaires de l'exercice 2019 sont élaborées en tenant compte des charges réelles estimées au cours de l'exercice 2018. Les charges de salaires sont calculées en fonction des directives dictées par la Convention Collective de 1966.

Les propositions budgétaires de l'exercice 2019 sont déposées en Janvier 2019 à la DDCCS des Yvelines dans l'attente de la décision d'autorisation budgétaire et de tarification prévue au 4è trimestre 2019.

5 VERIFICATION DE LA COMPTABILITE

Les comptes administratifs de l'exercice 2017 ont été déposés à la DRJSCS 75 et DDCCS des Yvelines au mois d'Avril 2018 en vue d'approbation. Les résultats de ce contrôle ne nous sont pas encore notifiés.

La vérification de la comptabilité de l'exercice 2018 a été effectuée par le Cabinet COGEP AUDIT domicilié à 96/98 avenue Raymond Poincaré 75016 PARIS. Le montant des honoraires figurant au compte d'exploitation de 2018 s'élèvent à 9 400€.

6 REMUNERATIONS VERSES AUX 3 DIRIGEANTS LES MIEUX REMUNERES

Néant

EXERCICE 2018

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
cadre 532-1 du règlement CRC 03-1999 modifié

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B	C	D
RUBRIQUES	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE
Immobilisations incorporelles	59 207,72	4 030,68		63 238,40
Immobilisations corporelles	3 038 799,51	45 865,20		3 084 664,71
Immobilisations financières	4 505,65			4 505,65
TOTAL	3 102 512,88	49 895,88	0,00	3 152 408,76

II. Aménagements du cadre général

Développement de la colonne B
(augmentations)

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			4 030,68		
Immobilisations corporelles			45 865,20		
Immobilisations financières					
TOTAL	0,00	0,00	49 895,88	0,00	0

Développement de la colonne C
(diminutions)

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors ser
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

EXERCICE 2018

4.3.1. Tableau des amortissements

	Amortissements cumulés au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre N
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801	Frais d'établissement			0
2803	Frais d'études, de recherche et de développement, et frais d'insertion			0
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	52 240,39	2 173,86	54 414,25
2806	Droit au bail (établissements privés)			0,00
2807	Fonds commercial (établissements privés)			0,00
2808	Autres immobilisations incorporelles			0,00
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811	Amortissement des terrains de gisement			0,00
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00
2813	Constructions sur sol propre	1 645 955,84	83 389,50	1 729 345,34
2814	Constructions sur sol d'autrui	0,00		0,00
2815	Installations techniques, matériel et outillage	0,00		0,00
2818	Autres immobilisations corporelles	94 662,97	9 978,50	104 641,47
	dont: Matériel de transport	0,00		0,00
	Matériel de bureau	32 922,07	2 865,95	35 788,02
	Matériel informatique	61 740,90	7 112,55	68 853,45
282	Amortissement des immobilisations reçues en affectation (établissements publics)			0,00
TOTAL GENERAL				
	1 792 859,20	95 541,86	0,00	1 888 401,06

UDAF DES YVELINES

EXERCICE 2018

d.3.2 Tableau des emprunts en cours

Organisme prêteur	Date de souscription	Durée (années)	Taux %	Capital emprunté	Dette en fin d'exercice précédent		Remboursement du capital de l'année n	Montant des intérêts de l'année n
					Capital	Intérêt		
CREDIT MUTUEL	20.02.2004	15 ANS	4,20%	850 000,00	74 695,62	1 868,46	68 826,96	1 847,64
CREDIT MUTUEL	09 10 2017	7 ANS	0,75%	24 710,04	21 216,29	623,44	3 493,75	158,00
TOTAL				874 710,04	95 911,91	2 491,90	72 320,71	2 005,64

EXERCICE 2018

43.3 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

		Montant au 31 décembre n-1	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre n
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation					
10686	des déficits d'exploitation	11 474,49	4 200,00		15 674,49
10687	des charges d'amortissement				

Provisions réglementées

141	destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement				
142	pour renouvellement des immobilisations				
145	Amortissements dérogatoires				
14861	réserves des plus values nettes d'actif immobilisé				
14862	réserves des plus values nettes d'actif circulant				

Provisions pour risques et charges

151	Provisions pour risques	0,00		0,00	0,00
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				0,00
158	Autres provisions pour charges	14 436,17	2 354,04		16 790,21

Dépréciations

29	Dépréciation des immobilisations				
39	Dépréciation des stocks et encours				
49	Dépréciation des comptes de tiers				
59	Dépréciation des comptes financiers				

fonds dédiés

194	sur subventions de fonctionnement				
195	sur dons manuels affectés				
197	sur legs et donations affectés				
TOTAL GENERAL		25 910,66	6 554,04	0,00	32 464,70

UDAF DES YVELINES

EXERCICE 2018

ETAT DES REMPLISSAGES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

532-4 du CRC 1999-03 modifié

Créances (a)	Montant brut	Liquidités de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances	Echéances			à moins 1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
		à moins 1 an	à plus 1 an					
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Créances rattachées à des participations				- à 2 ans au maximum à l'origine	27 084,95	9 338,70	17 746,25	
Prêts (1)				- à plus de 2 ans à l'origine				
Autres				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	22 257,06	22 257,06		
Créances de l'actif circulant :				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	604 867,76	514 926,76	89 941,00	
Créances Clients et Comptes rattachés	87 955,18	87 955,18		Dettes fiscales et sociales				
Autres	250 231,40	168 970,63	81 260,77	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	313 294,83	313 294,83		
Charges constatées d'avance	18 758,86	18 758,86		Autres dettes (3)	10 820,02	10 820,02		
				Produits constatés d'avance				
TOTAL	356 945,44	275 684,67	81 260,77	TOTAL	978 324,62	870 637,37	107 687,25	0,00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice.....				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice.....	11 619,40			
Prêts récupérés en cours d'exercice.....				Emprunts remboursés en cours d'exercice.....	72 320,71			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b*) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

4161,82

TABLEAU DES FOND PROPRES ET DES RESULTATS SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS

VARIATION DU FOND ASSOCIATIF

	au 31 12 2017	au 31 12 2018		
102 Fonds associatif	82 444,43	82 444,43		
105 Ecart de réévaluation 2006	1448 429,82	1 448 429,82		
TOTAL (1)	1 530 874,25	1 530 874,25		

		TOTAL	AF	AGBF	MJPM
RESERVES					
1063 Reserves statutaires ou contractuel AF		210 787,73	210 787,73		
1068 Autres reserves MJPM 2009		11 474,49			11 474,49
1068621 Reserve de compensation de déficit		4 200,00			4 200,00
		226 462,22	210 787,73	0,00	15 674,49
REPORT à NOUVEAU (gestion non contrôlée)					
1100000 Report à nouveau AF		107 638,61	107 638,61		
dont					
Report à nouveau AF au 01.01.2009	-370 562,12				
Affect Resultat AF 2009	33 554,92				
Affect Resultat AF 2010	50 932,91				
Virt compte 1531 (prov retraite)	149 710,51				
Affect Resultat AF 2011	59 948,43				
Affect Resultat AF 2012	57 513,68				
Affect Resultat AF 2013	44 028,12				
Affect Resultat AF 2014	-4 853,79				
Affect Resultat AF 2015	-14 878,77				
Affect Resultat AF 2016	5 522,10				
Affect Resultat AF 2017	96 722,62				
	107 638,61				
11000100 Ran AGBF Dépenses refusées2010	-13 476,30	-157 598,53		-157 598,53	
Ran AGBF Dépenses refusées2011	-6 947,00				
Ran AGBF Dépenses refusées2012	-35 659,85				
dont loca immob: -28781,64					
Ran AGBF Dépenses refusées2013	-77 578,44				
dont loca immob: -30 308,72					
dont stif - 41 183,93					
Ran AGBF Dépenses refusées2014	-15 927,79				
Ran AGBF Dépenses refusées2015	-8 009,15				
	-157 598,53				
11000200 Ran MJPM Dépenses refusées2010	-38254,24	-305 813,00			-305 813,00
Ran MJPM Dépenses refusées2011	-16 559,77				
Ran MJPM Dépenses refusées2012	-66 585,17				
dont loca immob:- 41098,12					
Ran MJPM Dépenses refusées2013	-148 278,47				
dont loca immob:- 43268,16					
dont stif: 62412,57					
Ran MJPM Dépenses refusées2014	-13 215,55				
Ran MJPM Dépenses refusées2015	-22 919,80				
	-305 813,00				
		-355 772,92	107 638,61	-157 598,53	-305 813,00
RESULTATS sous contrôle DE TIERS FINANCEURS					
11510114 Resultat s/c Tiers AGBF 2014		0,00		0,00	
11510115 Resultat s/c Tiers AGBF 2015		28 123,51		28 123,51	
11510116 Resultat s/c Tiers AGBF 2016		49 616,12		49 616,12	
11510117 Resultat s/c Tiers AGBF 2017		-46 138,58		-46 138,58	
Total AGBF		31 601,05		31 601,05	
11510215 Resultat s/c Tiers MJPM 2015		-35 566,73			-35 566,73
11510216 Resultat s/c Tiers MJPM 2016		8 677,85			8 677,85
11510217 Resultat s/c Tiers MJPM 2017		-146 992,66			-146 992,66
Total MJPM		-173 881,54			-173 881,54
		-142 280,49	0,00	31 601,05	-173 881,54
DEPENSES NON OPPOSABLES AUX TIERS FINANCEURS					
11621000 Depenses non opposablesAGBF		-2 660,05		-2 660,05	
11622000 Depenses non opposables MJPM		5 951,25			5 951,25
		3 291,20	0,00	-2 660,05	5 951,25
TOTAL (2)	RESERVES &REPORT à NOUVEAU	-268 299,99	318 426,34	-128 657,53	-458 068,80
TOTAL (1) + TOTAL (2)	FOND PROPRES+RESERVES+REPORT à NOUVEAU	1 262 574,26	1 849 300,59	-128 657,53	-458 068,80
	RESULTATS	298 965,45	34 365,75	130 352,18	134 247,52
TOTAL		1 561 539,71	1 883 666,34	1 694,65	-323 821,28



Stéphane SINTES

Commissaire aux Comptes

96 avenue Raymond Poincaré

CS 31749

75771 PARIS CEDEX 16

tél : 01 43 12 98 60

www.cogep.fr

ssintes@cogep.fr

UDAF 78

Siège social : 5, rue de l'Assemblée Nationale 78000 Versailles

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31/12/2018

Cogep Audit

Siège social : 2858 Route d'Orléans, 18 230 SAINT DOULCHARD

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de BOURGES

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par votre Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLE GENERALE

En application des dispositions d'une part du Code de Commerce et d'autre part de l'article R. 314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par votre Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

✓ Avec Madame Caroline GROBIEN - Directrice

• Nature et objet

Prise en charge par les services sociaux et médicaux-sociaux - AGBF et MJPM - de votre Association d'une quote-part de la rémunération de Madame Caroline GROBIEN en tant que Directrice.

• Modalités

Montant pris en charge sur l'exercice :
sur un total de 64.877€ .

€. 48.658

Fait à Paris, le 3 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
COGEP AUDIT

Stéphane SINTES

Associé

